

LA VIE

SECRÈTE

DE LA

CHANSON

FRANÇAISE



Cher Monsieur, je viens de recevoir la convocation de la Sacem que l'on m'a fait suivre, pour le jeudi 14 décembre à 9h. Malheureusement j'ai dû me rendre à Saint-Tropez et je ne vais pas pouvoir me présenter, ce qui m'ennuie fort. Y a-t-il moyen de fixer le rendez-vous ici (à Saint-Raphaël par exemple), ou dois-je attendre d'être rentré à Paris? Auquel cas, je vous demanderai d'être assez aimable pour bien vouloir me reconvoquer fin janvier.

Bien cordialement à vous. »

La lettre est datée du 4 décembre 1950. On la replace avec soin au milieu d'autres papiers jaunis : un bulletin d'admission, de vieux relevés de droits, divers courriers noircis de la même écriture régulière et aérée. Celle de Boris Vian. Une partie de sa vie est là, dans un dossier classé parmi des milliers d'autres. Patronymes inscrits au marqueur noir. Brassens, Monnot, Devos, Meyer, Moine, Dupichot, Sylvestre, Delanoë... Célèbres ou pas, tous ont un point commun : ce sont des auteurs (de chansons, de sketches, de poésies), des compositeurs ou des éditeurs de musique. Et souvent, le dossier qui les concerne protège quelques secrets : des textes ou des partitions inédits ; des certificats de mariage et »

C'est un bâtiment anonyme, entre une route nationale et des champs de céréales, qui cache pourtant des trésors inattendus : textes inédits de Brassens, lettres d'Edith Piaf,

de Serge Lama...

Plongée dans les archives de la Sacem, la société qui gère les droits des auteurs et compositeurs.

*Par Valérie Lehoux
Photos Léa Crespi pour Télérama*



» de divorce ; des changements d'état civil ; des listes de pseudonymes « à ne surtout pas communiquer hors de la Sacem » (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique). Toute une correspondance, anodine ou pas, ouvrant la voie à mille suppositions. Ceci, par exemple, qu'on n'aurait peut-être pas dû voir car c'est adressé à une autre société civile, la SDRM (chargée des droits sur les supports enregistrés, type disques), mais qui est trop savoureux pour qu'on passe à côté : « Messieurs, un changement de personnel justifié chez moi m'oblige à prendre certaines précautions. Veuillez avoir l'amabilité de prévenir les services intéressés de ne faire aucune transaction ni prêt d'argent à quiconque en dehors de mon mari et de moi-même en personne [« en personne » est souligné, ndlr]. Mon manager rentre prochainement à Paris et se mettra directement en rapport avec vous pour vous mettre au courant de la situation. Je vous prie de croire, Messieurs, avec mes remerciements, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. » Signé : Edith Piaf, Washington, 17 juin 1955. Sur papier à entête de l'hôtel Jefferson.

Depuis combien de temps sommes-nous là ? Le latex des gants médicaux qu'on nous a demandé de porter commence à nous brûler les mains. Qu'importe, on continuerait bien. A feuilleter encore, au hasard. Découvrir qu'untel a composé pour les yéyés sans jamais oser le dire. Que tel autre a tardé à rembourser les avances que la Sacem lui avait concédées. Qu'un troisième a écrit un formidable début de chanson, à jamais oublié au fond d'un carton. On aimerait prendre le temps d'ouvrir ce grand cahier d'émargement, daté « 1855-1860 », où sont consignés les noms de celles et ceux venus récupérer leurs sous au guichet de la Sacem. Jeter aussi un œil du côté des adhérents étrangers, Prokofiev, Giuseppe Verdi, Gilberto Gil ou Sidney Bechet, qui, parce qu'ils ont un temps résidé en France, eurent le droit d'y déposer leurs œuvres. A vrai dire, on rêverait même de se laisser enfermer toute la nuit dans cette incroyable caverne d'Ali Baba, planquée quelque part dans une petite zone industrielle de province.

Une lettre d'Edith Piaf. Parmi des milliers d'autres, signées Boris Vian, Serge Lama ou Patrick Bruel.



« C'est un patrimoine formidable, qu'on essaye d'ouvrir aux chercheurs, aux journalistes... mais aussi au grand public », Valérie Cottet, directrice des archives.

Planquée, vraiment ? Presque. L'endroit n'est pas secret, mais il brille par sa discrétion. Ni enseigne, ni logo. Rien surtout qui attire l'attention. Un bâtiment gris, à côté d'autres bâtiments gris, entre une route nationale et des champs de céréales. Les jours de beau temps, on aperçoit sûrement le haut du clocher de la ville d'à côté. Grand Ouest du bassin parisien. La gare Saint-Lazare est à une heure et demie, lorsque le TER n'est pas en retard. « Ici au moins, on est tranquille pour travailler ! » sourit Valérie Cottet. Il y a six ans, elle a repris la direction des archives de la Sacem, avec l'ambition de ne plus les laisser dormir. « C'est un patrimoine formidable, qu'on essaye d'ouvrir aux chercheurs, aux journalistes, aux historiens, aux étudiants. Mais aussi au grand public, avec des expositions temporaires. » Le Printemps de Bourges a pris l'habitude d'en accueillir une à chaque édition. Et un musée virtuel, sur Internet, est prévu pour le mois de mai prochain.

Mais sur place pas question d'entrer comme dans un moulin, ni même comme dans une bibliothèque. L'accès est sur-

veillée, protégé. Sept personnes, pas une de plus, sont munies du badge magnétique qui commande l'ouverture de la porte ; et seules deux d'entre elles (Valérie Cottet et le responsable de la sécurité) sont habilitées à pénétrer dans les locaux après 19 heures. Bien sûr, ce n'est pas la Banque de France, mais tout de même : au bout d'un couloir aseptisé, derrière une petite série de bureaux à la désolante banalité, se cache un trésor : l'histoire de la chanson en France, ni plus ni moins – et un peu aussi celle de la poésie, de l'humour et des musiques de films –, répartie sur quelque 29 500 mètres linéaires (près de 30 kilomètres !) de rayonnages ! Des archives sans prix, rangées selon un système si complexe qu'on serait bien incapable de l'expliquer...

Alors on se contentera de regarder, et de flâner dans les allées. Déambulation étourdissante. Pour atteindre les dossiers les plus hauts perchés, 6 à 7 mètres au-dessus du sol, un employé grimpe »



» sur un chariot élévateur ; plus tard, il passera sur la mezzanine, au-dessus de nos têtes. L'endroit est un labyrinthe de travées, de niveaux, d'escaliers, assemblés comme un Mécabo géant. « *Vous n'avez pas froid ?* » s'inquiète notre guide. Un peu. Le thermomètre ne dépasse pas les 18 degrés. Dans l'idéal, il devrait être bloqué à 16, car outre ces tonnes de papier sont stockées ici des centaines de pochettes en plastique, des disques vinyles et de vieilles cassettes audio – or, pour la conservation, rien de tel qu'une hygrométrie stricte et une température mesurée. L'énorme moteur de la climatisation ressemble à une centrale électrique. Des gicleurs anti-incendie ont été fixés un peu partout.

On les oublie vite, car au fond de ce hangar enchanté une curiosité fixe notre regard : la cartothèque. Une paroi composée de petites boîtes en fer qui contiennent des fiches, serrées comme des sardines, sur lesquelles sont recensées par ordre alphabétique des milliers de chansons, écrites pour la plupart dans la première moitié du ^{xx}e siècle. Références notées à la plume, avec des pleins et des déliés comme on n'en fait plus. La plupart de ces rengaines sont depuis longtemps oubliées, mais leurs titres restent délicieusement évocateurs. *A la soupe*, de A. Englebert, déposé à la Sacem le 15 octobre 1926 sous le numéro 308951. *La Boiteuse*, de G. Bel, daté du 30 août 1927, référence 320755. *Bonjour patron*, de A. Ganay, le 5 avril 1911, sous le numéro 148672... Si un Patrick Bruel quelconque déci-

La cartothèque:
des milliers de
petites boîtes dans
lesquelles sont
recensées autant
de chansons, écrites
pour la plupart dans
la première moitié
du XX^e siècle.

daît demain de reprendre ces chansons, la Sacem se chargerait de collecter des droits auprès de ses producteurs, pour les reverser ensuite à l'auteur, au compositeur et à l'éditeur de l'œuvre. Ou à leurs héritiers.

Ce système de répartition des droits s'est répandu un peu partout dans le monde – du moins dans les pays riches –, mais, au moment de sa création, la Sacem était une pionnière. Elle est née au milieu du XIX^e siècle, sur un coup de colère : celui de trois musiciens qui eurent un soir la surprise d'entendre leurs compositions jouées dans un café-concert parisien... sans que personne leur ait demandé l'autorisation ni versé le moindre centime. En guise de protestation, ces messieurs refusèrent de payer leurs verres et firent appel à la justice. En 1851, la Sacem était officiellement créée par une poignée d'auteurs, compositeurs et éditeurs.

Sous l'effet des révolutions techniques et culturelles, elle aurait de toute façon fini par voir le jour : le phonographe, la radio, le cinéma parlant (et chantant) se développent au tournant du ^{xx}e siècle. Les refrains populaires entrent dans les foyers. Les « petits formats », feuillets sur lesquels sont imprimées les paroles et les partitions des succès du moment, s'arrachent les jours de marché. Bref, le pays se met à chanter, et ils sont de plus en plus nombreux à en vivre. A la Sacem, en quelques décennies, les armoires vont se remplir de déclarations et de cahiers d'émargement. *«Aujourd'hui, les dépôts d'œuvres peuvent se faire en ligne, ce qui va nous économiser de la place. Mais, à ce jour, on "gagne" environ 1 kilomètre de papiers par an!»* Des archives d'abord conservées dans le 9^e arrondissement de Paris, rue Chaptal, adresse historique de la Sacem ; puis à Neuilly, dans les sous-sols d'un nouveau siège construit sur mesure. Mais même là l'espace s'est vite avéré trop petit. Et la crainte d'une crue de la Seine a accéléré le mouvement : en 1995-1996, décision fut prise de déménager les archives. *«Il a fallu trouver un site dans l'Ouest parisien, avec un accès facile à Neuilly, et un terrain suffisamment grand et plat pour qu'on puisse, si besoin, construire plusieurs bâtiments.»* C'est là que nous nous trouvons aujourd'hui.

Ambiance studieuse. Les quelques salariés qui travaillent ici ne passent pas leur temps à écouter de la musique. Ils classent et reclassent. Mettent à jour les informations des œuvres, qui évoluent au rythme des cessions de droits ou des nouveaux arrangements. Ils numérisent des documents, regroupent ceux qui sont susceptibles de constituer un dossier cohérent, sélectionnent les plus rares, les plus cocasses ou les plus symboliques, qui pourront figurer dans le futur musée virtuel. Dans le genre, il y a pléthore. De petites histoires, qui humanisent la grande. Dossier Michel Berger par exemple : qui aurait imaginé y trouver une lettre de sa maman, datée de septembre 1964, sollicitant une dérogation pour que son fils puisse s'inscrire ? *« Il a déjà signé douze chansons, chantées par lui, éditées et enregistrées sur disques Pathé Marconi depuis plus d'un an. D'autre part il est passé à la télévision et à la radio »*... Très bien. Sauf que le petit Michel Hamburger n'avait encore que 17 ans et qu'il en fallait 21 pour être majeur et donc admis à la Sacem. Idem pour Didier Lockwood, violoniste précoce, dont le dossier garde aussi trace des demandes de dérogation et des autorisations parentales.

Et il y a mieux : les archives purement artistiques. Des années 1920 jusqu'au début des années 1980, l'admission pleine et entière à la Sacem – ouvrant le droit à une mutuelle et à une retraite – ne se faisait pas sur simple demande : »

» il fallait passer un examen d'entrée, strict et codifié. Pour les auteurs : écrire deux couplets et un refrain sur un sujet imposé. Pour les compositeurs : développer, sur seize mesures au moins, un thème musical donné. Les heureux admis décrochaient un premier statut, stagiaire, avant de devenir adhérent, puis sociétaire professionnel, et enfin sociétaire définitif. Mais saviez-vous que Georges Brassens échoua à son examen de composition en septembre 1952 et que l'année suivante il demanda à le repasser ? Il avait été plus chanceux à l'épreuve des auteurs, franchie avec succès dès 1942. D'une écriture sage, sur une feuille à petits carreaux, il signalait un texte très innocent, qui préfigurait mal le reste de sa carrière : *« J'aurais voulu t'offrir des fleurs/Comme cadeau de fin d'année/Mais les fleurs sont vite fanées/Et bientôt perdent leurs couleurs/Ne préfères-tu pas que mon cœur te dédie/La plus sincère mélodie ? »*

Edith Piaf, elle aussi, aura dû s'y prendre à deux fois. Pour obtenir non pas le statut de compositeur, mais celui d'auteur. Car manque de chance, le 4 novembre 1942, jour du concours, elle avait attrapé froid ! Quarante-huit heures plus tard, avec moult précautions, elle envoyait une missive au directeur de la Sacem : *« Monsieur, je me permets de vous adresser ce mot pour vous demander d'avoir l'obligeance de faire l'impossible pour me faire passer un nouvel examen d'admission à la Sacem. Celui que j'ai passé cette semaine ne peut être bon. J'étais souffrante et n'ai pas voulu manquer à votre convocation, mais je ne possédais pas mes moyens habituels. Je ne sais si cela peut vous être utile mais je puis, si vous le désirez, vous fournir un certificat de docteur vous prouvant mon état déficient. »* Et ainsi fut-il fait.

D'ailleurs, à en croire les archives, ces messieurs-dames de la Sacem étaient plutôt bienveillants avec les prétendants. *« Je vous prie de bien vouloir m'autoriser à subir l'examen oral de mélodiste, mes connaissances de solfège étant insuffisantes*

pour me permettre de subir un examen écrit », demandait Serge Lama le 19 avril 1967. Il obtint gain de cause. D'autres n'ont pas eu à demander quoi que ce soit : Louis Gasté (1908-1995), le mémorable « Loulou » – et époux – de Line Renaud, obtint son concours du premier coup et sans dérogation... laissant derrière lui un texte sans doute très convenable pour les années 1930, mais qui aujourd'hui en ferait s'étrangler plus d'une : *« Est-ce que les filles comme les garçons/Doivent porter des pantalons ?/Peut-on savoir en vérité/Si prenant cette liberté/Elles ne veulent prendre tout/Et nous passer la corde au cou ?/Alors messieurs ! Il faut agir/Se décider à réagir »...*

En attendant, la nuit est tombée, et sur la table tout en longueur les dossiers se sont empilés. Il va falloir rentrer. *« On aura le droit de revenir ? »* Valérie Cottet sourit, mais ne répondra pas. On attendra donc sagement l'ouverture du musée en ligne... Mais quand même, une dernière fois, avant de filer vers le TER, on se replonge dans le dossier du début, celui de Boris Vian. Une lettre du 17 avril 1958 nous avait échappé. Auprès du compositeur Georges Auric, président de la Sacem de l'époque, il s'interrogeait sur la façon de changer de statut : *« Cela va faire bientôt dix ans que j'ai l'honneur et le plaisir de faire partie de la Sacem, mais je crois que je suis toujours dans la catégorie des enfants, je veux dire des stagiaires, même pas professionnels. J'avais l'impression qu'on prenait du grade un peu automatiquement, en fonction des rentrées. Je suppose qu'il n'en est pas ainsi et qu'il faut faire quelque chose pour accéder à la catégorie supérieure. Mais quoi ? Suffit-il de le demander poliment ? »* Boris Vian mourut un an plus tard. Il venait d'être nommé sociétaire définitif ●

❶ Lié par contrat à un auteur ou à un compositeur, l'éditeur doit s'assurer que les œuvres de celui-ci existent le plus largement possible, notamment en les plaçant auprès d'interprètes, dans des bandes originales de films, etc.

La Sacem veut transformer cette manne en musée virtuel, sur Internet, à partir de mai.

